

CENTRE de GESTION de la**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE****d'EURE-ET-LOIR****Séance du 3 avril 2025****Nombre de membres**

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOBIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 3 avril 2025**Objet : Subvention 2025 à l'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres De Gestion (ANDCDG)**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale soutiennent, depuis l'origine, l'action conduite par l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG). Cette association regroupe plus de 150 membres directeurs et directeurs adjoints en activité et directeurs en retraite, soit la quasi-totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Le travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

L'association a une activité qui se développe au fil des années :

- Organisation de journées d'information et de formation non plus seulement ouvertes aux cadres de direction mais désormais également à l'ensemble des personnels des centres.
- Mise en commun de documentation, de dossiers et d'expériences sur le site extra net.
- Participation à de nombreux travaux avec les partenaires institutionnels.
- Echanges, partages et mutualisation des compétences dans les domaines d'activité des centres.
- Gestion des agents non titulaires.

Les commissions, cœur de l'activité de l'ANDCDG ont noué un partenariat étroit avec la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et leur production sert de support technique de travail aux présidents de centres.

L'association participe de fait activement au positionnement des Centres de Gestion comme acteurs essentiels du monde territorial (et singulièrement de la gestion des ressources humaines) auprès des pouvoirs publics.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent nécessitent le recours aux aides financières externes. Chaque année, l'association demande une subvention au Centre de gestion ;

Vu la demande de l'association reçue le 20 février 2025 (jointe) ;

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver le versement d'une subvention de 750 €,
- D'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2025, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »,
- D'autoriser son versement.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- approuvent le versement d'une subvention de 750€ à l'ANDCDG,
- d'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2025, au titre de la subvention (article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »)
- d'autoriser son versement.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250403-2025_D_17-DE

Berger
Levraud

Le R

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT-JACQUET

Bertrand MASSOT

